

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2021

Numéro	25
Objet	Conventions de service partagé : entretien des zones d'activités économiques / viabilité hivernale
Rapporteur	Jean-Luc DRAGON

Date de convocation et d'affichage : 10 décembre 2021.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h52.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 101
- Votants (présents + pouvoirs) : 123

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëttitia, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATELAIN Edouard (suppléant), CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUH Fadi, DA ROCHA Katia, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, ERMINI Hervé (suppléant), FARINE Bruno, FRAPIN David, GARIGLIO Elisabeth, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Mariène, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GIROT Thierry (suppléant), GOJJARD Pascal, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, Rémi HANON (suppléant), JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KIEHN Patricia, LANOUX Claudie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUADAH Karima, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RAYMOND Arnaud, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, ROUSSELOT Nicole, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna

Excusés et ont donné pouvoir : BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, BAZIN MALGRAS Valérie à LEPRINCE Didier, BILLET André à BLANCHARD Dominique, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GARNERIN David à DUQUESNOY Olivier, GIRARD Marc à ROUSSELOT Nicole, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LANDREAT Pascal à Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, LE CORRE Marie à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, MANDELLI François à BAUDOUX Bruno, NONCIAUX-GRADOS Véronique à DRAGON Jean-Luc, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, ROUSSEAU Pauline à LEBECQ Jérémy, SAINTON Michel à MEIRHAGHE Jean-François, SERRA Frédéric à DENIS Valéry, VIARDOT Gaëlle à LEQUIEN Ombeline, RICHARD Vincent à GOULARD Pascal

Excusés : BECARD Francis, DE VILLEMEREUIL Gérard, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GESNOT Dany, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RICHARD Sophie, SIMON Eric, VAN DE ROSTYNE Alain

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstention
123		123		

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2021

**CONVENTIONS DE SERVICE PARTAGE :
ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES / VIABILITE HIVERNALE**

Annexes :

- Liste des Zones d'Activités Economiques concernées par les prestations d'entretien (annexe n°1) ;
- Convention de service partagé pour l'entretien des ZAE (annexe n°2) ;
- Liste, par commune, des voies concernées par les interventions de viabilité hivernale (annexe n°3) ;
- Convention de service partagé pour la viabilité hivernale : zone ZAE (annexe n°4) ;
- Convention de service partagé pour la viabilité hivernale : voirie communautaires (annexe n°5) ;

Exposé :

1. CONVENTION DE SERVICE PARTAGE POUR L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE)

En application des dispositions de la loi NOTRé du 7 août 2015, les intercommunalités sont exclusivement compétentes en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activités économiques.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, Troyes Champagne Métropole (TCM) assure pleinement cette compétence pour les zones d'activités d'initiative publique dont le périmètre a fait l'objet d'un classement au plan local d'urbanisme d'une commune membre et qui bénéficie d'une voirie communale spécifiquement aménagée pour la desservir.

Dans le périmètre de TCM, 20 zones d'activités communales ont fait l'objet d'un transfert à la communauté d'agglomération. Elles sont situées sur les communes de Barberey-Saint-Sulpice, Bréviandes, Creney, Estissac, Lavau, La Rivière de Corps, Mousse, Pont-Sainte-Marie, Rosières, Saint-André-les-Vergres, Saint-Germain, Saint-Lyé, Saint-Parres-aux-Tertres, Saint-Pouange, Sainte-Maure, Sainte-Savine, Torvilliers, Troyes, Verrières et Villechétif. Ces communes et TCM ont défini les modalités d'intervention de ces espaces transférés pour l'entretien de la voirie, des espaces paysagers, la propreté, la signalisation horizontale et verticale et le mobilier urbain.

Les conventions de service partagé, en vigueur, prennent fin au 31 décembre 2021. Aussi Troyes Champagne Métropole a rencontré individuellement les Communes dans le cadre du renouvellement de ces dernières.

Les zones d'activités économiques concernées par ces prestations d'entretien, listées par commune, font l'objet de l'annexe n°1 à la présente délibération.

Il est donc proposé de renouveler les conventions de service partagé portant sur les conditions de réalisation des prestations d'entretien des zones d'activités économiques par les communes.

2. CONVENTION DE SERVICE PARTAGE POUR LA VIABILITE HIVERNALE – CORRECTIONS

A l'occasion de la séance du 7 octobre dernier, le Conseil communautaire a validé les projets de convention portant sur la viabilité hivernale des espaces communautaires effectuée par certaines communes, mais relevant de la compétence de Troyes Champagne Métropole.

En effet, certaines communes assument par leurs propres moyens matériels et humains, et pour le compte de l'Agglomération, les prestations de viabilité hivernale et adressent à TCM en fin de saison hivernale une facturation correspondant aux dépenses supportées par celles-ci.

Il a été cependant relevé des erreurs matérielles de rédaction dans les modèles de conventions annexées à la délibération précitée, portant notamment sur l'application de la formule de révision des prix. Par ailleurs, le linéaire de certaines communes a dû être mis à jour.

La présente délibération a donc pour objet de se substituer à la délibération précitée pour venir corriger ces erreurs matérielles relevées et mettre à jour la liste des rues et espaces concernés par ces prestations d'entretien hivernal.

Il est également proposé que pour les communes qui possèdent tant des voiries communautaires que des zones d'activités économiques, une seule convention regroupe les lieux d'intervention.

Les voies concernées par les interventions de viabilité hivernale sont listées au sein de l'annexe n°3 à la présente délibération.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la conclusion de conventions de service partagé pour l'entretien des Zones d'Activités Economiques avec les communes de BARBEREY-SAINT-SULPICE, BREVIANDES, CRENEY, LAVAU, LA RIVIERE DE CORPS, MOUSSEY, PONT-SAINT-MARIE, ROSIERES, SAINT-ANDRE-LES-VERGERS, SAINT-GERMAIN, SAINT-LYE, SAINT-PARRES-AUX-TERTRES, SAINT-POUANGE, SAINTE-MAURE, TORVILLIERS, VERRIERES et VILLECHETIF.**
- **D'ABROGER la délibération n°16 du Conseil Communautaire du 07 octobre 2021 portant sur la viabilité hivernale ;**
- **D'APPROUVER la conclusion de conventions de service partagé pour la viabilité hivernale sur les voiries communautaires avec les communes de BREVIANDES, LA CHAPELLE SAINT LUC, LES NOES PRES-TROYES, PONT-SAINTE-MARIE, SAINT-ANDRE-LES-VERGERS, SAINT-JULIEN-LES-VILLAS, SAINTE-SAVINE et SAINT PARRES AUX TERTRES, et sur les voiries à l'intérieur des zones d'activité économique avec les communes de BARBEREY, BUCHERES, CRENEY PRES TROYES, LAVAU, LA RIVIERE DE CORPS, ROSIERES PRES TROYES, SAINT GERMAIN, SAINT LYE, SAINT POUANGE, SAINTE MAURE, TORVILLIERS, et VERRIERES,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de service partagé annexés portant sur l'entretien des ZAE ainsi que sur la viabilité hivernale.**